

FORMATION

La Région Ile de France propose un dispositif supplémentaire d'aide financière à la formation pour les demandeurs d'emploi géré par les organismes de formation

La Région Ile de France propose des aides financières aux demandeurs d'emploi franciliens.

Le dispositif **Aide Individuelle Régionale vers l'Emploi (AIRE 2)** complète l'offre de formation collective de la Région.

Les bénéficiaires de cette aide ont accès au statut de stagiaire de la formation professionnelle rémunérée.

Toutes les formations certifiantes sont accessibles, hormis les suivantes :

- Formations de l'offre collective de la Région
- Tests de langue et de bureautique
- Formations non reconnues au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
- Formations relevant du schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Les organismes de formation s'occupent des démarches de demande d'aide auprès de la Région.

Pour plus d'informations :

Plateforme IDF formation : <https://mesdemarches.iledefrance.fr>

Fiche aide : <https://iledefrance.fr/aides-services>





11 décembre 2020

Une question ?

[Remplir le formulaire de demande](#) ou appeler le
01 58 80 89 72

*Du lundi au vendredi
(hors jours fériés)
De 09h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00*